

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE BERNEX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° D2026_26/05/9

Séance du 26 Mai 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-six mai à 19h30

Se sont réunis à la mairie, en session ordinaire, les membres du conseil municipal de la commune de Bernex sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 21 Mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Pierre André Jacquier, Jean-Yves Guegan, Sylvie Trincaz, Emilien Abgrall, Dorothee Arrandel, Richard Martinez, Pascal Dumerger, Marina Vaillaut, Aline Chevallay, Claire Rousseau, Florine Valentin, Marion Pivot.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Gilles Colliard, Stéphane Vesin (excusés), Edouard Betemps.

Procurations : Gilles Colliard à Emilien Abgrall, Stéphane Vesin à Dorothee Arrandel

M. Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

7. Finances locales – 7.10.2. Tarifs

Fixation du prix du repas à la cantine scolaire

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de fixer le prix du repas qui sera servi à la cantine scolaire de l'école publique de Bernex en période scolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi à compter du 1er septembre 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe le prix unitaire du repas qui sera servi à la cantine scolaire de l'école publique de Bernex aux enfants fréquentant cette école à compter du 1er septembre 2026 et pour l'année scolaire 2026/2027 à 6,00 euros,

Rappelle qu'un logiciel de gestion en ligne du service de la cantine scolaire a été mis en œuvre à la rentrée scolaire 2022/2023. Cette application permet aux familles d'inscrire (ou retirer) leur(s) enfant(s) au service de la cantine scolaire depuis leur ordinateur ou leur téléphone en respectant les délais impartis et de vérifier à tout moment cette inscription. Le paiement se fait en prépaiement lors de la commande de tickets sur l'application par carte bancaire ou à titre exceptionnel auprès de la mairie en espèces ou chèques.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre André Jacquier

Le Secrétaire de séance
Jean-Yves Guegan

Certifié exécutoire

Télétransmis en sous-préfecture le 27/05/2026

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 27/05/2026

